



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Prestations de formations en prévention et sécurité

N° consultation : 2026ETUSA0032
Institut polytechnique de Grenoble
DAF-Service Achats
46 avenue Félix Viallet
38031 Grenoble Cedex 1

Pour la Direction des Ressources Humaines
Pôle Formation et Parcours Professionnels
Composante hygiène et sécurité.

Table des matières

1. PRESENTATION DU GROUPEMENT	3
2. CONTEXTE	3
3. DECOMPOSITION DES LOTS	3
4. CARACTERISTIQUES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS	4
4.1 ORGANISATION DES FORMATIONS	4
4.2 LIEU DES FORMATIONS	4
4.3 EVALUATION	5
4.4 LANGUES.....	5
4.5 COMPETENCE DES INTERVENANTS	5
4.6 TARIFICATIONS PROPOSEES	6
LOT N°1 : TRAVAIL EN HAUTEUR, LEVAGE ET HABILITATION ELECTRIQUE	7
TRAVAIL EN HAUTEUR, LEVAGE	7
HABILITATION ELECTRIQUE.....	9
LOT 2 : INCENDIE ET SECOURISME	13
INCENDIE.....	13
SECOURISME	17
LOT N°3 LASER	19
LOT N°4 : CHIMIE.....	21
LOT 5 : AUTOCLAVE.....	25
LOT 6 : FORMATION FSSCT.....	26

1. Présentation du groupement

Grenoble INP-UGA est un institut d'ingénierie et de management, composé de 7 écoles d'ingénieurs et d'une école de management, de 2 prépas, de services centraux, d'une Fondation et de 39 laboratoires de recherche. Ses locaux sont répartis entre Grenoble, Saint Martin d'Hères et Valence. Approximativement 2 500 personnels sont hébergés dans ces locaux. Les personnels sont composés d'enseignants-chercheurs, de personnels techniques et administratifs, de doctorants.

L'ENSAG – UGA (École nationale supérieure d'architecture de Grenoble) est une école publique d'enseignement supérieur et de recherche en architecture, intégrée à l'Université Grenoble Alpes. Elle forme des architectes du niveau licence au master et développe une pédagogie fondée sur la théorie, la pratique et l'expérimentation, avec une attention particulière aux enjeux environnementaux, urbains et territoriaux.

L'IEP (Institut d'études politiques) est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des étudiants aux sciences politiques, aux relations internationales, au droit, à l'économie et aux sciences sociales. Il prépare notamment aux carrières dans le service public, les institutions, les entreprises, les médias et les organisations internationales.

2. Contexte

Le décret 82-453 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail impose aux employeurs d'organiser la formation de leurs agents à la sécurité, dès lors qu'ils sont exposés à un risque. Ces formations ont pour but d'instruire l'agent des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues de travail et, le cas échéant, celle des usagers du service. Ces formations sont rendues obligatoires par le code du travail, au même titre que leur renouvellement périodique. Enfin, l'Institut National de Recherche et de Sécurité préconise la fréquence de ces renouvellements.

Afin de se maintenir en conformité avec cette réglementation, les établissements membres du Groupement organisent chaque année les actions de formation nécessaires pour assurer la sécurité des personnels qui travaillent dans ses locaux.

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre de ces actions de formation.

La consultation vise à permettre aux membres du Groupement sélectionner les prestataires, par lot, à qui confier la réalisation de ces actions de formation.

3. Décomposition des lots

L'accord-cadre est composé de 6 lots :

LOT N°1 : Formations « travail en hauteur, levage et habilitations électrique »

LOT N°2 : Formations « Incendie – secourisme »

LOT N°3 : Formations « Risques Laser »

LOT N°4 : Formations « Risques chimiques »

LOT 5 : Formations « Autoclave »

LOT 6 : Formations « Santé et Sécurité au Travail pour les membres de la FSSCT et pour les managers de plateformes et laboratoires »

4. Caractéristiques communes à l'ensemble des lots

Les prestataires seront en charge de :

- La coordination avec les membres Groupement de la planification des sessions de formation,
- L'envoi des convocations au format dématérialisé, par mail aux agents, au maximum 15 jours avant la formation,
- La préparation et l'animation des sessions de formation,
- Etablir et envoyer les documents attestant de la formation (cf précisions indiquées pour chacun les lots),
- Renseigner les formations dans le passeport prévention de chaque agent, le cas échéant.

4.1 Organisation des formations

Les membres du Groupement transmettent au prestataire la liste des stagiaires, leurs coordonnées et le cas échéant, le lieu de la formation **3 semaines avant la formation**.

Le prestataire envoie les convocations au format dématérialisé, par mail aux agents au maximum **15 jours avant la formation**.

Les sessions de formations auront généralement lieu de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, généralement hors périodes de vacances scolaires de la zone concernée.

Les membres du Groupement se réservent le droit d'annuler sans frais une prestation de formation prévue, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables avant la date fixée.

En deçà de cette durée, les membres du Groupement et le prestataire se rapprochent afin de trouver une autre date dans la mesure du possible.

En cas d'annonce gouvernementale invitant les agents de l'établissement à réduire leurs contacts (télétravail), les formations n'étant généralement pas organisables en distanciel, les membres du Groupement se réservent le droit de demander le report de la session à une date ultérieure, et si ce n'est pas possible, à l'annuler.

4.2 Lieu des formations

Les formations peuvent avoir lieu sur l'agglomération grenobloise ou valentinoise, selon les lots et selon les types de formation :

- soit dans les locaux d'un membre du Groupement,
- soit dans les locaux proposés par le prestataire.

Le cas échéant, pour chacun des lots, les spécificités sont indiquées dans la colonne modalité d'organisation.

Dans le cas où la formation ait lieu dans les locaux du prestataire, la durée du trajet doit être inférieure à 1 heure en transport en commun des locaux respectifs du membre du groupement demandeur : 46 avenue Félix Viallet à Grenoble pour Grenoble INP-UGA, 1030 rue des Universités à Saint-Martin-d'Hères pour l'IEP et 60 avenue de Constantine à Grenoble pour l'ENSAG.

4.3 Evaluation

Une évaluation de satisfaction écrite « à chaud » sur la formation est établie par chaque stagiaire à la fin de chaque session, au choix selon le modèle du prestataire ou celui transmis par le membre du groupement qui organise la formation (exemple en annexe).

Toute absence de stagiaire inscrit en formation pour tout ou partie de la session doit être portée à la connaissance du membre du groupement qui organise la formation dans les 48 heures.

L'ensemble des documents de fin de formation (émargements, autorisations de conduite, questionnaires de satisfaction) sont transmis au format dématérialisé, par mail au secrétariat du membre du Groupement qui organise la formation, dans le mois qui suit la formation. Le prestataire veille à ce que les autorisations de conduite, titres d'habilitation, certificats puissent être ensuite transmis nominativement aux stagiaires (1 fichier / agent). Le prestataire se chargera de transmettre les attestations de présence, par mail aux stagiaires.

4.4 Langues

1. Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

Les prestataires devront proposer des formations en anglais pour les formations suivantes :

- Equipier de 1ere intervention
- Evacuation tous concernés
- Indices de haute tension, spécifique aux laboratoires (BE / HE essai / BE manœuvre)
- Sensibilisation au risque chimique

2. Prestations supplémentaires éventuelles facultatives

Pour les autres formations, les soumissionnaires pourront proposer des offres de formations en langue anglaise.

4.5 Compétence des intervenants

Il ne peut s'agir que de formateurs professionnels ayant une expérience significative et réussie en formation d'adultes, dans le domaine objet du marché. La qualité professionnelle des formateurs s'appréciera au vu des CV et de l'expérience professionnelle en tant que formateur et des formations exécutées et/ou certifications obtenues dans le domaine de l'objet du marché.

La connaissance des particularités de la fonction publique d'Etat, et idéalement de l'enseignement supérieur, est une condition impérative.

Pendant toute la durée du marché, le titulaire doit impérativement proposer des intervenants avec des profils similaires à ceux présentés dans le cadre du présent marché (expériences, diplômes, certifications).

Pour les formations en anglais le niveau attendu est une maîtrise courante de la langue anglaise.

4.6 Tarifications proposées

Selon les lots, et selon le type de formations, le prestataire devra proposer dans le bordereau des prix unitaires les tarifs suivants :

1. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement = **intra-entreprises dans les locaux d'un membre du Groupement de l'agglomération grenobloise**
2. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement = **intra-entreprises dans les locaux d'un membre du Groupement de l'agglomération valentinoise**
3. Prix pour les sessions organisés avec uniquement les personnels des membres groupement = **intra-entreprises dans les locaux du prestataire**
4. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué = **inter-entreprise dans les locaux d'un membre du Groupement**
5. Prix pour la formation d'un agent seul qui viendrait se former sur un groupe déjà constitué = **inter-entreprise dans les locaux du prestataire**

Lot N°1 : Travail en hauteur, Levage et Habilitation Electrique

Travail en hauteur, levage

Spécifications techniques attendues

Formation	Matériels utilisés
Cariste	Chariots automoteurs à conducteur porté de catégorie 3.
Elingage	Personnels anciennement autorisés à conduire des ponts roulants, qui n'utilisent aujourd'hui plus qu'un palan.
Gerbeur	Personnels amenés à conduire des gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (catégories 1 et 2)
Nacelles Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)	Nacelles de type A (catégories 1A et 3A).
Pontier-élingueur	Pont roulant avec potence (3T maxi) équipée d'un palan électrique.
Travail en hauteur	Port de harnais / ligne de vie et points d'ancrage.

Références réglementaires

Formation	Référence réglementaire
Cariste, élingage, pontier-élingueur, nacelles élévatrices PEMP, gerbeur	Code du travail : articles R4323-55 à R4323-57, relatifs aux autorisations de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges.
Port des équipements individuels de protection (travail en hauteur)	Code du travail : articles R4323-104 à R4323-106, relatifs à la formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle.

Définition des formations

Formation	Définition	Modalités d'organisation	Durée en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an (non contractuel)
Cariste initiale	Donner au conducteur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	3
Cariste recyclage	Définition identique à celle de cariste initiale cependant elle est destinée aux caristes déjà habilités depuis 4 à 5 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	3
Elingage	Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de réaliser des élingages	Dans les locaux d'un	7	3

	en sécurité, appliquer et faire appliquer les règles de sécurité : • Sélectionner les élingues à utiliser en fonction des charges à transporter • Accrocher ces charges à un appareil de levage ou les décrocher Donner au pontier des ordres de manœuvres.	membre du groupement ou locaux du prestataire		
Gerbeur initial	Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de réaliser les opérations de manutentions en sécurité, appliquer et faire appliquer les règles de sécurité : • savoir exploiter les gerbeurs (règles de conduite, manœuvrer et diriger le gerbeur en sécurité, savoir prendre une charge au sol, ...) • vérifier l'usage des gerbeurs Connaître les risques liés à l'utilisation des gerbeurs et repérage de ces risques sur le trajet et lors des opérations à effectuer. Effectuer les opérations d'entretien de base	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	3
Gerbeur recyclage	Définition identique à celle de gerbeur initial initiale cependant elle est destinée aux caristes déjà habilités depuis 4 à 5 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	3
Pontier-élingueur initial	Acquérir un savoir-faire permettant d'utiliser les ponts roulants en toute sécurité, avec les moyens de préhension. Connaître les techniques d'élingage, savoir évaluer une charge et déterminer le centre de gravité.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	10
Pontier-élingueur recyclage	Acquérir un savoir-faire permettant d'utiliser les ponts roulants en toute sécurité, avec les moyens de préhension. Connaître les techniques d'élingage, savoir évaluer une charge et déterminer le centre de gravité.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	10
Nacelles élévatrices PEMP initial	Donner au conducteur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité de nacelles de type A.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	1
Nacelles élévatrices PEMP recyclage	Définition identique à celle initiale cependant elle est destinée aux personnels déjà formés.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou	7	3

		locaux du prestataire		
Travail en hauteur	Sécuriser les agents au cours de leurs différentes missions de travail en hauteur. Utiliser les équipements de protection individuelle. Les agents doivent être à même de contrôler avant chaque intervention que ces équipements sont en bon état et de s'assurer que les vérifications périodiques annuelles ont été effectuées.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	2

Validation des formations

Formation	Validation
Cariste	Autorisation de conduite
Elingage	Attestation de présence
Gerbeur	Autorisation de conduite
Pontier-élingueur	Autorisation de conduite
Nacelles élévatrices PEMP	Autorisation de conduite
Travail en hauteur	Attestation de présence

Habilitation Electrique

Spécifications techniques attendues

Formation	Personnels concernés et objectifs attendus
Indices BS-BE manœuvre	Personnels de maintenance de 1er niveau, gardiens, informaticiens, personnels autorisés à réarmer un disjoncteur ponctuellement. Pas de connaissances spécifiques en électricité.
Indices de basse tension initiale : BR - BC - BE essai - BE mesure - BE vérification - B1 - B1V - B2 - B2V - B2V essai	- Personnels électriciens pour opération de maintenance ou de création de réseau électrique. - Certains personnels peuvent être amenés à consigner les installations soit pour eux-mêmes (BR) soit pour des entreprises extérieures (BC). - Certains personnels peuvent être amenés ponctuellement à intervenir sous tension. - Chaque session peut regrouper des niveaux d'habilitation différents. Le prestataire doit définir, en fonction des missions confiées à chaque stagiaire, le niveau le mieux approprié pour son titre d'habilitation.
Indices de haute tension initiale : H1V - H2V - HC - HE	Personnels des services techniques, ou supports techniques dans les laboratoires.
Indices de haute tension, spécifique aux laboratoires : BE / HE essai / BE manœuvre	Personnels de laboratoire (doctorants) effectuant des montages électriques (plateformes d'essai) et des mesures. Certains doctorants étant anglophones, une session annuelle de formation est proposée en anglais.

Références réglementaires

Code du travail : articles R4544-9 à 4544-11, relatifs à l'habilitation des travailleurs autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Définition des formations

Formation	Définition	Modalités d'organisation	Durée en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Indices BS-BE manœuvre initiale	Obtention des indices d'habilitation BS-BE manœuvre.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	8
Indices BS-BE manœuvre recyclage	Obtention des indices d'habilitation BS-BE manœuvre, destinée aux personnels habilités depuis 3 ans à 5 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	10,5	15
Indices de basse tension (BR - BC - BE essai - BE mesure - BE vérification - B1 - B1V - B2 - B2V - B2V essai) : formation initiale	Obtention des indices d'habilitation de basse tension.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	17,5	9
Indices de basse tension (BR - BC - BE essai - BE mesure - BE vérification - B1 - B1V - B2 - B2V - B2V essai) : recyclage	Obtention des indices d'habilitation de basse tension, destinée aux personnels habilités depuis 3 ans à 5 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	10,5	36
Indices de haute tension (H1V - H2V - HC - HE) : formation initiale	Formation destinée à compléter une habilitation de basse tension de moins de 3 ans, et permettra l'obtention des indices d'habilitation de haute tension pour la compléter.	Locaux du prestataire	10,5	5
Indices de basse et de haute tension : recyclage	Formation mixte, permettant l'obtention des indices d'habilitation de basse et/ou de haute tension. La durée de la formation est plus courte pour les participants aux	Locaux du prestataire	10,5 (basse tension) à 14 (haute tension)	8

	indices de basse tension uniquement.			
Indices de haute tension, spécifique aux laboratoires (BE / HE essai / BE manœuvre) : formation initiale	Obtention des indices d'habilitation BE / HE essai / BE manœuvre.	Locaux de Grenoble INP-UGA (laboratoire G2Elab) ou locaux du prestataire	14	20
Indices de haute tension, spécifique aux laboratoires (BE / HE essai / BE manœuvre) : formation initiale en anglais	Obtention des indices d'habilitation BE / HE essai / BE manœuvre.	Locaux de Grenoble INP-UGA (laboratoire G2Elab) ou locaux du prestataire	14	10

Spécificité de lieu de formations :

Locaux du prestataire

Pour le laboratoire G2Elab de Grenoble INP-UGA, la formation « Indices de haute tension, spécifique aux laboratoires (BE / HE essai / BE manœuvre) » est prévu dans les locaux de Grenoble INP-UGA (laboratoire G2Elab).

Pour les autres, la formation sera dans les locaux du prestataire.

Organisation des formations

Les sessions spécifiques aux laboratoires (BE / HE essai / BE manœuvre) sont idéalement organisées en mars, juin et novembre.

Validation des formations :

Un titre d'habilitation électrique valide la formation. En cas d'avis défavorable à l'attribution d'un titre d'habilitation, le formateur doit informer le service hygiène et sécurité qui organise la formation des raisons, et proposer le cas échéant une formation complémentaire adaptée.

Lot 2 : Incendie et Secourisme

Incendie

Spécifications techniques attendues

Formation	Matériels utilisés par Grenoble-INP-UGA, personnels concernés et objectifs attendus
Equipier de 1 ^{ère} intervention	Extincteurs à eau et CO ₂ . La formation contiendra au moins 70% de pratique sur feu réel, chaque agent doit manipuler au moins 1 fois chaque type d'extincteur.
Equipier de 1 ^{ère} intervention en anglais	Même formation mais pour des personnels anglophones.
Evacuation de salles équipées d'un système d'extinction automatique à gaz	Formation destinée à des personnels techniques et de services informatiques (salles serveurs). Cette formation n'est a priori proposée qu'une fois sur la durée du marché.
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	SSI de catégorie A. Formation destinée aux personnels du service exploitation et maintenance, et personnels techniques informatiques et téléphonie. Chaque agent doit avoir manipulé les asservissements au moins une fois.
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file	Connaître les missions, les techniques et les consignes de l'évacuation (chargé de sécurité, chargé d'évacuation, guide files et serre files). Identifier les mesures de prévention pour se prémunir des dangers d'un sinistre. Identifier au quotidien des anomalies pouvant ralentir ou empêcher l'évacuation. Connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation et la conduite à tenir pour évacuer les locaux (mise hors de dangers des occupants). Notion sur le fonctionnement d'un système de sécurité incendie. Procédure d'appel des secours extérieurs et déclenchement de l'alerte intérieure. Identifier les dangers, les origines, les conséquences d'un incendie, reconnaître les mesures d'organisation de la sécurité incendie, les mesures de prévention, de protection. Connaître les consignes de sécurité de l'établissement, l'alarme et le principe de fonctionnement d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), l'alerte, l'évacuation / mise en sécurité, prise en charge des PMR/PSH, notions d'Espace d'Attente Sécurisé EAS et de Zone Protégée ZP, identification de la zone de rassemblement, manipulation d'un déclencheur manuel pédagogique. Rappel sur l'utilisation d'un extincteur approprié au risque incendie (eau pulvérisée ou CO₂).

Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file en langue anglaise	Même formation mais pour des personnels anglophones.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Formation destinée à des personnels techniques logés, aux chefs de secteur du service technique.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 mise à niveau	Renouvellement SSIAP1 pour les personnels n'ayant pas effectué 1607h de service SSIAP dans l'année

Références réglementaires

Formation	Référence réglementaire
Equipier de 1 ^{ère} intervention	Code du travail : article R4227-39, relatif à la consigne de sécurité incendie, la capacité à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Equipier de 1 ^{ère} intervention en anglais	La définition est identique à celle de l'équipier de 1 ^{ère} intervention en langue francophone cependant, elle est destinée à des personnels anglophones.
Evacuation de salles équipées d'un système d'extinction automatique à gaz	Référentiel APSAD R13, relatif à l'extinction automatique à gaz. Norme AFNOR NF EN 15004, relative aux installations fixes de lutte contre l'incendie et installations d'extinction à gaz.
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Article MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), relatif à la formation et la qualification du personnel du service de sécurité incendie.
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file	Règlement de sécurité : arrêté du 25 juin 1980 sur les dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide-file en langue anglaise	La définition est identique à celle de chargé d'évacuation en langue francophone cependant, elle est destinée à des personnels anglophones.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Définition des formations

Formation	Définition	Modalités d'organisation	Durée en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Equipier de 1 ^{ère} intervention	L'ensemble du personnel de l'établissement est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout agent sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	40
Equipier de 1 ^{ère} intervention en langue anglaise	La définition est identique à celle de Equipier de 1 ^{ère} intervention en langue francophone, mais destinée à un public anglophone.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	10
Evacuation de salles équipées d'un système d'Extinction Automatique à Gaz (EAG)	Formation à l'évacuation des salles serveurs : principes de fonctionnement d'un système EAG, prise en compte du délai de temporisation, nature et toxicité des gaz. Connaissances générales sur le départ d'incendie et références réglementaires.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	10
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Cette formation vise à comprendre et maîtriser le fonctionnement général du système de sécurité incendie de l'établissement. Connaître et adopter le bon comportement lors des différentes phases : alarme, alerte, extinction, mise en sécurité et évacuation. Être capable d'exploiter les signaux lumineux et sonores du système de sécurité incendie de l'établissement. <u>Connaissances théoriques</u> de base concernant le fonctionnement du SSI et des éléments le constituant (éléments de la centrale et DAS). <u>Connaissances pratiques</u> : • Débranchement : savoir lire et interpréter les voyants concernés sur le SSI. Savoir	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	20

	les décrire pour transmettre l'information au prestataire de maintenance le cas échéant et sur la main courante. Connaître la procédure de réarmement. Être capable de s'assurer que la centrale est bien opérationnelle. • Déclenchement d'une alerte sur le SSI : savoir identifier le DM ou DAI impliqué pour transmettre l'information et faire la levée de doute. Connaître la procédure de réarmement de la centrale après déclenchement d'un DM et d'un DAI. • Connaître la chronologie des différents réarmements. • Savoir réarmer les DAS (DM, clapets, PCF, ouvrants ou exutoires de désenfumage avec leur moteur le cas échéant). • Savoir commander l'alarme sonore et les DAS directement depuis le SSI selon les informations transmises par le service maintenance • Savoir inhiber et remettre en service une zone ou des DAI pour la mise en place d'un permis feu.			
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide file	Basée sur des études de cas, des exposés interactifs et une visite des cheminements d'évacuation ainsi qu'un repérage des différents moyens de secours directement dans l'établissement.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	100
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation, serre-file, guide file en langue anglaise	La définition est identique à celle de chargé d'évacuation, serre-file, guide file en langue francophone, mais destinée à un public anglophone.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	2	20
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation initiale	Acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	70	3

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1 : formation de recyclage	La définition est identique à celle du service de sécurité incendie d'assistance à personnes (SSIAP1) formation initiale, cependant elle est destinée aux personnels SSIAP1 depuis 3 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	1
---	---	--	----	---

Validation des formations

Formation	Validation
Equipier de 1 ^{ère} intervention	Attestation de présence
Evacuation de salles équipées d'un système d'Extinction Automatique à Gaz (EAG)	Attestation de présence
Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie	Attestation de présence
Evacuation tous concernés : chargé d'évacuation serre-file, guide file	Attestation de présence
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 1	Diplôme SSIAP 1

Secourisme

Spécifications techniques attendues

Formation	Personnels concernés et objectifs attendus
Gestes qui sauvent	La formation attendue propose un minimum de 70% de pratique.
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Objectif : 10% de SST, parmi les agents hébergés par l'établissement.
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	Formation ponctuelle, organisée uniquement lorsque l'établissement Grenoble INP-UGA ou autre membre du groupement recrute des personnels en service civique.

Références réglementaires

Formation	Spécifications techniques
SST	Code du travail : articles R4141-17 à R4141-20, relatifs à la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre. Code du travail : article R4224-15, relatif au matériel de premier secours et secouriste. Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours. Document de référence de l'INRS « Dispositifs de formation Sauveteur Secourisme du Travail ».
PSC1	Code du travail : articles R4141-17 à R4141-20, relatifs à la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre.

	Arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement PSC1. Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.
--	---

Définition des formations

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
SST initiale	Obtention du certificat SST. Face à une situation d'accident, le secouriste doit être capable à la fin de la formation de : • Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne, accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...), • Savoir qui et comment alerter dans la collectivité ou à l'extérieur de la collectivité, • Repérer les situations dangereuses dans sa collectivité et savoir à qui et comment relayer ces informations dans la collectivité, • Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	60
SST recyclage	Renouvellement du certificat SST, destinée aux personnels certifiés depuis 2 ans.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	120
PSC1	Formation qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	2

Validation des formations

Formation	Validation
SST	Certificat SST
PSC1	Diplôme

Lot N°3 Laser

Spécifications techniques attendues

Formation	Personnels concernés
Sécurité laser	Les personnels concernés participent à des actions de maintenance et de réglage de lasers de classes 1 à 4.
Référent laser	Un référent est nommé pour chaque entité, dès la présence de lasers de classes 3 et 4.

Références réglementaires

Code du travail : articles R4452-19 à R4452-31, relatifs à la prévention des risques d'exposition aux Rayonnements Optiques Artificiels (ROA).

Définition des formations

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Sécurité laser	Les mesures de formation doivent notamment porter sur : • Les sources de ROA se trouvant sur le lieu de travail, • Les risques pour la santé et la sécurité pouvant résulter d'une exposition excessive aux ROA, ainsi que les valeurs limites d'exposition applicables, • Les résultats de l'évaluation des risques, ainsi que les mesures prises en vue de supprimer ou de réduire les risques résultant des ROA, • Les précautions à prendre par les travailleurs pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail, • L'utilisation correcte des équipements de travail et des équipements de protection collectifs et individuels, • La conduite à tenir en cas d'accident, • Les conditions dans lesquelles les travailleurs sont soumis à un suivi individuel de leur état de santé.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	14	8
Référent laser initial	La définition est identique à celle de la sécurité laser cependant l'agent doit, en plus, pouvoir assurer le rôle de personne responsable de la sécurité laser. Le référent laser doit être capable de réaliser l'évaluation du risque et de mettre en place les mesures de prévention et de rédiger les fiches et notices de poste réglementaires et aider les utilisateurs à rédiger leur fiche individuelle d'exposition, et se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	21	2

Référent laser Recyclage	La définition est identique à celle de la sécurité laser cependant l'agent doit, en plus, pouvoir assurer le rôle de personne responsable de la sécurité laser. Le référent laser doit être capable de réaliser l'évaluation du risque et de mettre en place les mesures de prévention et de rédiger les fiches et notices de poste réglementaires et aider les utilisateurs à rédiger leur fiche individuelle d'exposition, et se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	21	4
-----------------------------	--	--	----	---

Validation des formations

Formation	Validation
Sécurité laser	Attestation de présence
Référent sécurité laser	Diplôme de personne responsable de la sécurité laser

Lot N°4 : Chimie

Spécifications techniques attendues

Formation	Matériels utilisés par Grenoble-INP, personnels concernés et objectifs attendus
Sensibilisation au risque chimique en langue anglaise	Doctorants anglophones manipulant des produits chimiques dangereux, dont des agents Cancérigènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction (CMR).

	Cette formation vise à une sensibilisation au risque chimique, à donner les moyens de prévention associés et les conseils pratiques de prévention. Précautions à prendre pour assurer la protection des manipulateurs et celle des autres personnes présentes dans le bâtiment : connaître et adopter un comportement préventif concernant le risque lié à la manipulation des produits chimiques dangereux. Cette formation n'est a priori proposée qu'une fois sur la durée du marché.
Sensibilisation au risque chimique	Personnels francophones manipulant des produits chimiques.
Formation au risque chimique (renforcée)	Personnels francophones manipulant des produits chimiques. Cette formation contiendra une partie pratique à hauteur de 50 % : présentation et démonstration du port d'EPI (masque, gants, lunettes, etc.), manipulation sur paillasse avec des exercices pratiques

Références réglementaires

Code du travail : articles R4412-38 à R4412-39, relatifs aux agents chimiques dangereux.

Code du travail : articles R4412-86 à R4412-88, relatifs aux agents chimiques dangereux cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Définition de la formation

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Sensibilisation au risque chimique en langue anglaise	Repérage des dangers, les identifier : étiquetage, Fiche De Sécurité (FDS). Connaître les techniques de prévention des risques : bonnes pratiques de laboratoire et de sécurité dont l'étiquetage clairs des produits créés, utilisation des protections collectives et individuelles, tri et stockage des déchets et leur élimination, les incompatibilités, les modes d'expositions, la substitution des CMR et nécessité pour les femmes de déclarer le plus précocement leur état de grossesse, intérêt d'établir la fiche individuelle d'exposition (suivi médical), risque ATEX, risques liés à l'inflammation de solvants, risques liés aux produits spécifiques présents sur le site (acide fluorhydrique, autres acides, produits pyrophoriques, azote liquide, gaz : à définir ensemble en amont de la formation). Connaître les conduites à tenir en cas d'incident ou d'accident. Etude de cas (20 % du temps) : exercice d'application et discussion sur la FDS, l'étiquetage et l'analyse d'accident et incident.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	10
Sensibilisation au risque chimique	La définition est identique à celle de la sensibilisation au risque chimique en langue anglaise cependant, elle est destinée à des personnels francophones.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	10
Formation au risque chimique (renforcée)	Connaître la réglementation européenne et française encadrant le risque chimique Connaître les facteurs de risque, les produits et les dangers : les pictogrammes, l'étiquetage et les mentions d'avertissement, et les voies d'exposition Connaître les mesures de prévention, les mesures de protection collectives et individuelles, celles du stockage (rétention, signalétique, incompatibilités...), et les consignes générales en cas d'accident	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	8	10

	Savoir lire et comprendre une Fiche de Données de Sécurité Partie pratique (50 %) sous forme d'atelier pour manipuler			
--	--	--	--	--

Pour la formation au risque chimique renforcé, un entretien entre l'intervenant et le membre du Groupement organisateur permettra de s'accorder sur les E.P.I. à présenter et sur les modalités d'accès à une paillasse « hors production ».

Validation des formations

Une attestation de présence valide la formation.

Lot 5 : Autoclave

Personnels concernés et matériels utilisés par Grenoble-INP-UGA

Formation initiale destinée aux personnels qui manipulent les autoclaves de l'établissement par exemple : 1 lessiveur ERTAM comprenant 10 cuves de 4 litres avec une pression max. de 20 bars, 1 autoclave H+P Labortechnik 142 litres à vase clos, 1 autoclave Raya modèle AES-110 115 litres à vase clos avec couvercle amovible non automatique, 1 générateur de vapeur BABCOCK WANSON de 248 litres avec une pression de service de 11,76 bars.

Références réglementaires

Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Définition de la formation

Formation	Définition	Modalité d'organisation	Durée indicative en heures	Nombre indicatif de personnels à former / an
Autoclave	Connaître les règles de sécurité, la réglementation, la sécurité intégrant les appareils et leurs règles de vérification, les principes de fonctionnement des appareils, les incidents et leurs causes.	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	7	8
Recyclage Autoclave	Connaître les règles de sécurité, la réglementation, la sécurité intégrant les appareils et leurs règles de vérification, les principes de fonctionnement des appareils, les incidents et leurs causes	Dans les locaux d'un membre du groupement ou locaux du prestataire	3,5	...7

Validation de la formation

Une autorisation de conduite valide la formation.

Lot 6 : Formation FSSCT

Objectifs attendus

Cette formation initiale des membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail FSSCT pourra accueillir les 16 représentants des personnels et les 4 représentants des étudiants de la FSSCT. La formation est proposée au minimum 2 fois pendant la durée du marché.

Cette session est organisée sur 3 jours. Pour atteindre les 5 jours réglementaires de formation, elle est complétée ultérieurement par des modules de sensibilisation aux différents risques présents dans l'établissement (risque incendie, travail sur écran, risque électrique, chimique, laser, ...). Ces différents modules sont organisés en interne, par conséquent ils sont hors du périmètre de la prestation demandée. Une formation spécifique de 1 jour sur la prévention des risques psychosociaux est également proposée aux membres de la FSSCT, cette journée se situe également hors du périmètre de la prestation demandée.

La formation doit prendre en compte la réglementation particulière de la fonction publique d'état et de l'enseignement supérieur. Elle s'appuiera sur les documents et procédures en place au sein de l'établissement.

Le prestataire doit donc adapter le contenu de la formation aux démarches et outils existants dont dispose le membre du Groupement organisateur (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), déclarations d'accident du travail, ...). Pour cela une phase de préparation en amont de la session est à prévoir par échanges téléphonique/emails et par une réunion sur site.

Une visite des locaux est à prévoir lors de la formation. Le service hygiène et sécurité de l'établissement pourra organiser cette visite en sous-groupes. Cette partie doit être la plus opérationnelle possible.

Références réglementaires

Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics relatif à la formation des représentants du personnel de la FSSCT.

Définition de la formation

Donner aux membres de la FSSCT une connaissance générale sur l'organisation et la prévention des risques. Permettre aux membres de se connaître et d'identifier les compétences de chacun pour mener des actions communes. Favoriser l'implication opérationnelle des membres de la FSSCT dans leurs missions dans un climat participatif.

- Connaître le cadre réglementaire en matière de santé et sécurité au travail au sein des établissements d'enseignement supérieur et de la fonction publique d'état.
- Connaître les missions de la FSSCT et des principaux acteurs en matière de santé sécurité au travail.
- Savoir analyser un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes.
- Savoir réaliser une visite de prévention de locaux et proposer des préconisations d'amélioration.

Contenu attendu :

Introduction à la prévention :

- Les enjeux de la prévention des risques (humains, économiques, ...)
- Notions générales de danger / risques ; principes généraux de prévention ; lien complexe entre travail et pathologie

Rôle et missions de la FSSCT :

- Cadre réglementaire au sein de l'enseignement supérieur, son historique et son évolution
- Composition et fonctionnement de la FSSCT et mission spécifique du secrétaire de la FSSCT
- Rôle et missions de la FSSCT au sein de l'établissement (notamment vis-à-vis du CSA), champ d'actions, cas de consultation obligatoire, ...
- Droits et obligations de la FSSCT et de ses membres

Relations avec les autres acteurs de la prévention : **Le titulaire doit apporter une attention particulière dans l'exécution de cette prestation.**

- Missions, rôle et responsabilités des autres acteurs internes et externes de la prévention : direction, médecin du travail, conseillers et assistants de prévention, CLHSCT de site, inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, ...)

Analyse des accidents du travail : **Le titulaire doit apporter une attention particulière dans l'exécution de cette prestation.**

- Les accidents du travail (service) et maladies professionnelles : définition, procédures de déclaration, critères de déclenchement et conduite d'une enquête suite à accident, analyse par la méthode de l'arbre des causes (savoir le faire, savoir le lire), constitution d'un plan d'actions (hiérarchisation).

Télétravail et travail à distance :

- Réglementation autour de la prévention et des accidents du travail

Analyse des situations de travail : **Le titulaire doit apporter une attention particulière dans l'exécution de cette prestation.**

- Visites de locaux et analyse de situations de travail : objectifs, outils et méthodes + visite sur site : travail prescrit / travail réel, situation particulière / formuler des propositions de portée générale. Savoir rédiger un compte-rendu de visite avec des préconisations.
- Démarche du DUERP : objectifs, savoir les exploiter

DUERP des composantes, rôle de la FSSCT :

- Notion de travail isolé

Sources d'information :

- Sources d'information générales : sitographie courante (travailler mieux, INRS, ...)
- Les documents et registres internes : instruction générale de Grenoble INP-UGA, règlements intérieurs, intranet, consignes, registres santé sécurité au travail
- Rapport et programme annuel de prévention : rôle de la FSSCT
- Les rapports de contrôle réglementaire

Situations particulières :

- La procédure du droit d'alerte, registre de danger grave et imminent

- FSSCT et entreprises extérieures : plans de prévention
- Les formations réglementaires en matière de santé et sécurité

Séances ouvertes aux représentants des usagers :

- Les représentants des usagers (4 étudiants) qui ne pourront pas assister à la formation, auront accès au support de la formation (prévoir un support dématérialisé que le service hygiène et sécurité pourra leur remettre)

Validation de la formation

Une attestation de présence valide la formation.